



**FONCTIONS
PUBLIQUES**

S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

FONCTIONS PUBLIQUES INFORMATIONS

**Directions
Départementales
Interministérielles**

FPI DDI n° 1 du 27 janvier 2014

SPECIAL DDI

Compte rendu du CT des DDI du 16 janvier 2014

Les DDI : des intentions pour 2014 mais toujours pas de bonnes résolutions !

Le comité technique était présidé par Monsieur le secrétaire général du Gouvernement, Serge LASVIGNES.

La délégation Cfdt était composée de Laure FRERET (DDCSPP 35), Myriam PRIGENT (DDPP 29) et Stéphane BOUTORINE (DDT 69).

L'ordre du jour de ce comité comportait de nombreux points :

- ◆ La Modernisation de l'Action Publique (MAP) suite aux comités interministériels pour la modernisation de l'action publique (CIMAP) des 17 juillet et 18 décembre 2013 (*cf doc point etape MAP*) ;
- ◆ Bilan social 2012 des DDI (*cf doc bilan social*) ;
- ◆ Formation continue en DDI (*cf doc + annexes*) ;
- ◆ Santé et sécurité au travail : mise en œuvre du protocole d'accord relatif à la prévention des risques psychosociaux (RPS) dans la Fonction publique – consultation du CT sur les questions et projets de textes relatifs à l'hygiène, à la sécurité et aux conditions de travail ;
- ◆ Élections professionnelles 2014.

Au préalable, la Cfdt a fait la déclaration liminaire que vous trouverez en fin de ce compte rendu.

Seuls le premier et le dernier point de l'ordre du jour ont pu être traités lors de ce comité technique.

I – La Modernisation de l'Action Publique

Dans le cadre de ce point sur la MAP, un document a été communiqué aux organisations syndicales (*cf doc joint*).

À ce stade, l'administration a communiqué sur l'état d'avancement de la mise en œuvre de certaines décisions actées lors des derniers CIMAP :

- ◆ S'agissant de la décision 11 du CIMAP du 2 avril 2013, une étude d'impact préalable devra être réalisée pour tout texte modificatif intéressant les missions ou l'organisation des services déconcentrés du niveau régional comme départemental. Ce test nommé « test ATE » (ATE pour Administration Territoriale de L'État), sera opérationnel à l'issue du premier trimestre 2014 selon l'administration. Un recensement doit être effectué auprès des administrations qui composent les DDI afin de

connaître les mesures à venir susceptibles de nécessiter la mise en œuvre de ce test.

- ◆ S'agissant de la décision 29 du CIMAP du 17 juillet 2013 annonçant une meilleure coordination interministérielle, 3 groupes de travail ont eu lieu mais les conclusions de ces réunions ne sont pas connues.
- ◆ S'agissant de la décision 35 du CIMAP du 17 juillet 2013, pour rappel, celle-ci concerne la répartition des effectifs qui sera réalisée de manière équitable et différenciée entre les échelons centraux, régionaux et départementaux, en préservant les services départementaux. Le secrétaire général du Gouvernement, avec l'appui du SGMAP, assurera un suivi de l'évolution des effectifs, selon leur niveau d'affectation administrative, et un point d'étape sera réalisé, chaque année, à l'occasion du CIMAP. La Cfdt suivra de près cette décision si importante pour les DDI.

La CFDT déplore le manque de précisions et l'opacité qui entoure la mise en œuvre des décisions des derniers CIMAP. Alors que ces mesures avaient pour but d'améliorer le fonctionnement des DDI et donc les conditions de travail des agents, rien ne se concrétise. L'absence de coordination interministérielle et donc de pilotage des DDI engendre pour les agents des mauvaises conditions de travail et augmente les risques psychosociaux.

II – Les élections professionnelles 2014

À l'issue des réunions de travail syndicats – administration qui ont eu lieu, les points suivants ont fait consensus :

- ◆ Le nombre de sièges du Comité Technique des DDI placé auprès du SGG : il est arrêté à 10 sièges. Sa composition résultera de l'agrégation des résultats aux CT locaux comme c'était déjà le cas aux élections de 2010.

III – ADS/ATESAT

La problématique ADS (mission d'assistance au permis de construire) /ATESAT (mission d'assistance technique fournie par l'État en matière de voirie, ouvrage d'art et aménagement durable de l'habitat) a fait l'objet d'un point particulier.

Ces missions sont supprimées, les unités territoriales ferment les unes après les autres, les agents sont en souffrance et la lettre ouverte des médecins de prévention confirme ce que la CFDT craignait : un abandon des agents concernés.

- ◆ Le vote se fera sur sigle dans les DDI dont l'effectif est inférieur ou égal à 100. Au-delà, le vote se fera sur listes.

De nombreux autres points restent à trancher, et notamment le nombre de sièges à pourvoir au CT local en fonction de l'effectif de la direction, ce point restant pour le moment un sujet d'achoppement entre les organisations syndicales. Un groupe de travail élections est prévu le 13 février. Ce point particulier sera de nouveau abordé.

L'administration a apporté les éléments de réponse suivants :

Au niveau ministériel, il a été décidé la création d'un comité de suivi dont la première réunion aura lieu le 21 janvier 2014. En parallèle, 4 principes ont été actés :

- ◆ Une priorité est donnée aux agents dont le poste est supprimé.
- ◆ Aucune modification géographique imposée sauf en cas de fermeture de site.
- ◆ La prise en compte des contraintes des agents.
- ◆ Un appui par le Ministère notamment dans l'aide à la recherche de poste.

La CFDT dénonce le manque d'anticipation de l'administration sur cet arrêt de mission annoncé depuis plus d'un an. La mise en œuvre de cette ébauche de dispositif de suivi est plus que tardive. Rappelons que la CFDT a attiré l'attention du secrétariat général du gouvernement sur ce point à plusieurs reprises et notamment en terme de risques psychosociaux. La CFDT regrette que l'étude d'impact n'ait pas été réalisée comme l'avaient demandé toutes les organisations syndicales.

Même si l'arrêt de ces missions est un choix politique, selon la CFDT, le SGG ne peut s'exonérer de s'investir dans le suivi du devenir des agents concernés.

IV- Mobilités / Convergences RH

Ces points ont été abordés par l'administration, mais encore une fois aucun élément ne permet d'affirmer que les dossiers avancent réellement.

Sur les mobilités, l'administration a indiqué vouloir favoriser les mobilités souhaitées.

Dans ce cadre le rôle des PFRH (Plates-formes régionales d'appui interministériel à la gestion des ressources humaines) devra être revu et une réforme des BIEP (bourse interministérielle de l'emploi public) sera nécessaire.

La CFDT a rappelé qu'un des freins à la mobilité « choisie » est ce qu'on appelle les compteurs ou le dispositif « 1 pour 1 » (par exemple, si un agent issu du ministère de l'écologie souhaite obtenir une mutation vers un poste géré par le ministère l'agriculture, il faut qu'à l'inverse un « agent Agriculture » mute vers l'Écologie. Cette difficulté est particulièrement prégnante dans les DDT).

Pour les convergences RH, la liste a été de nouveau dressée : le régime indemnitaire, les restaurations col-

lectives, la médecine de prévention et l'arbre de Noël mais les états des lieux ne sont toujours pas constitués.

La CFDT attend des réponses sur les points mobilités et convergences RH. Ces sujets considérés comme prioritaires, qui font l'objet de décisions lors des CIMAP, n'avancent pas. L'administration en reste au stade de l'intention mais aucune action n'est mise en place.

V - Les autres points de l'ordre du jour

Certains de ces points ont été abordés lors d'une réunion de travail qui s'est tenue le 7 janvier. À cette occasion quelques éléments ont été communiqués aux organisations syndicales.

➤ **Comme la CFDT l'avait déjà indiqué, le bilan social des DDI (cf doc joint)** nous semble incomplet et dénué d'analyse et de prospective.

L'administration avait exprimé sa difficulté à obtenir des DDI les données qui lui permettraient d'établir un document convenable. Par exemple, en matière de conditions de travail, seules 115 DDI sur 238 avaient communiqué des éléments.

Une nouveauté va obliger le SGG à établir un bilan social plus complet puisqu'un arrêté du 23 décembre 2013 fixe dorénavant la liste des indicateurs qui doivent être contenus dans les bilans sociaux.

Pour la CFDT, le bilan social des DDI, qui concerne plus de 30 000 agents, doit refléter la vie des agents dans les structures. L'administration annonce une meilleure coopération des ministères dans la transmission de données et en parallèle un outil de récolte des informations auprès des DDI est en développement. Avec les nouvelles contraintes réglementaires et les bonnes intentions de toutes les parties concernées, nous pouvons espérer que le prochain bilan social sera meilleur.

➤ **Le volet formation en DDI** est principalement orienté vers les directeurs, directeurs adjoints et secrétaires généraux des DDI.

Une formation spécifique CHORUS a été mise en place pour les agents concernés en 2013 et une formation CHORUS DT (logiciel pour le remboursement des frais de déplacement) sera proposée en 2014.

La CFDT note l'absence de coordination en termes de recensement des besoins et organisation des catalogues de formation entre les PFRH et les DR.

La CFDT s'inquiète de la faible participation des agents aux formations due certainement aux charges de travail importantes, à l'éloignement des lieux de formation et à l'inadéquation entre les besoins et les formations proposées. Les agents formateurs rencontrent également des difficultés : les DDI tentent de restreindre le nombre de jours formateur prétextant un besoin criant d'agents dans les services.

➤ **La mise en œuvre du protocole d'accord relatif à la prévention des risques psychosociaux (RPS)** dans la fonction publique est une priorité pour l'administration

(la DSAF) qui doit conduire un diagnostic à intégrer dans les documents uniques d'évaluation des risques (DUERP) puis construire un plan d'action.

Pour la CFDT, le nombre important de projets retenus relatifs à la prévention des RPS dans le cadre du fonds de modernisation (47 dossiers sur 109 concernant les RPS) démontrent, s'il le fallait encore, l'urgence du dossier.

Déclaration liminaire

Tout d'abord, l'ensemble de la délégation CFDT vous présente ses vœux pour cette nouvelle année.

Puisque c'est encore la période, la CFDT fait un vœu : que les DDI se redressent ou en tout cas cessent de couler.

Les décisions prises en 2013 dans le cadre des CIMAP et qui doivent être mises en œuvre en 2014 suffiront-elles ?

Les 2 derniers CIMAP confirment le maintien des administrations interministérielles. La CFDT souhaite donc qu'il y ait un fort investissement de la part du secrétariat général de Gouvernement pour l'amélioration des conditions de travail des agents affectés dans ces structures. C'est une revendication constante de notre part mais nous observons une certaine lenteur...

Les décisions des derniers CIMAP (nouvelles évaluations des politiques publiques) et les annonces gouvernementales récentes (économies budgétaires dans les dépenses de l'État) nous font craindre de nouvelles réformes qui risquent d'avoir des conséquences y compris sur les missions des DDI.

Comment améliorer le fonctionnement des DDI si encore une fois elles subissent des diminutions drastiques d'effectifs et des bouleversements dans leurs missions ?



Rappelons que le dossier ADS/ATESAT n'est toujours pas réglé et sa gestion est chaotique ! Dans ce dossier, fait rare, le réseau des médecins de prévention du METL et du MEDDE alertent sur l'impact catastrophique de cette réforme sur les agents concernés.

Un rééquilibrage des effectifs est annoncé par la décisions 35 du CIMAP du 17 juillet dernier. Pouvez-vous nous dire quels sont les engagements des administrations centrales et des Ministères ? Quelles seront les conséquences de cette décision sur les effectifs des DDI ?

Toujours concernant les effectifs, le bilan social fait apparaître une population vieillissante dans nos DDI. Une gestion prévisionnelle doit être mise en place afin d'anticiper les nombreux départs en retraite à venir.

La CFDT salue le travail réalisé pour la rédaction de ce bilan social 2012 pour les DDI. Toutefois, nous mesurons l'ampleur du travail qui reste à accomplir pour les prochains bilans sociaux au regard des obligations de l'arrêté du 23 décembre 2013 fixant la liste des indicateurs contenus dans le bilan social.

La CFDT se félicite qu'un point santé, hygiène et conditions de travail soit ajouté à ce Comité Technique. En effet, des difficultés très fortes ont été recensées dans certaines DDI : nous avons l'exemple de la DDCSPP d Laval où des agents déclarent des maladies liées à une pollution du bâtiment, d'autres difficultés liées aux conditions de travail et notamment à des formes de management particulières.

En parallèle, l'application de l'accord relatif aux risques psycho-sociaux apparaît urgente. Le nombre de projets concernant les RPS qui ont été retenus dans le cadre du fonds de modernisation des DDI confirme d'ailleurs cette urgence.

Afin d'accompagner cette démarche au mieux sur le plan local, la CFDT souhaite que le détail de l'ensemble des projets retenus soit communiqué aux représentants au CT des DDI.

Puisque nous en sommes à la liste des vœux pour 2014, la CFDT souhaite avoir un bilan des audits inter inspections qui se poursuivent en ce moment : connaître les DDI où ils se sont rendus et que les rapports de ces audits soient communiqués aux CT locaux concernés et au CT des DDI.

Calendrier :

13 février matin : Réunion de travail sur les sujets DDI en cours

13 février après-midi : Réunion élections professionnelles

27 février : Comité Technique (date à confirmer)